

COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2023

Étaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, Messieurs BLANC Pierre, CHIEZE Bernard, GODEFROY Cyril, NAUDOT Olivier, ROCHE Stéphane, VIVAT Thierry formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme CHOLVY Mélanie et M. CHAPUIS Jean-Marc,

Mme Alexandra CHAUDIER a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2022**

8 Validations

❖ **Approbation du compte de gestion 2022**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion établi par la perception sur l'année civile 2022, à savoir 48 487.42 € d'excédent en section de fonctionnement et 24 559.36 € d'excédent en section d'investissement.

8 Validations

❖ **Approbation du compte administratif 2022**

Hors de la présence du maire et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte administratif établi par le maire sur l'année civile 2022, à savoir 115 777.87 € d'excédent en section de fonctionnement et 58 396.34 € de déficit en section d'investissement.

7 Validations

❖ **Affectation des résultats de l'exercice 2022**

Considérant les résultats financiers globaux de l'exercice 2022 le conseil municipal valide le basculement de l'excédent de 57 381.53 € pour constituer le budget 2023.

8 Validations

❖ **Taux d'imposition 2023**

Au vu de l'état des finances et de la conjoncture actuelle, le conseil municipal décide de laisser ses taux d'imposition inchangés, à savoir :

Taxe Foncière bâti : 23.85%

Taxe Foncière non bâti : 37.54%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 7.03%

8 Validations

❖ **Budget primitif 2023**

Le Conseil municipal après l'avoir étudié et débattu adopte le budget primitif Commune pour l'année civile 2023 qui s'équilibre à :

309 731.53 € pour la section de fonctionnement

209 496.34 € pour la section d'investissement

8 Validations

❖ **Désignation des représentants communaux auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**

Monsieur le maire rappelle que suite à la démission de M. Bernard PLATZ il y a lieu de désigner de nouveaux représentants communaux auprès du PNR Monts d'Ardèche.

Le Conseil Municipal, désigné en déléguée titulaire Mme Sylvette BRIVET et en délégué suppléant M. Thierry VIVAT

8 Validations

❖ **Désignation des représentants communaux auprès de la Commission Locale d'Information de la centrale de Cruas**

Monsieur le maire rappelle que suite à la démission de M. Bernard PLATZ il y a lieu de désigner de nouveaux représentants communaux auprès de la CLI.

Le Conseil Municipal, désigné en délégué titulaire M. Olivier NAUDOT et en déléguée suppléante Mme Alexandra CHAUDIER.

8 Validations

❖ **Désignation des délégués randonnée auprès de la CAPCA**

Monsieur le maire rappelle que suite à la démission de M. Bernard PLATZ il y a lieu de désigner de nouveaux représentants communaux auprès de la CAPCA.

Le Conseil Municipal, désigné en délégué titulaire Mme Sylvette BRIVET et en délégué suppléant M. Bernard CHIEZE.

8 Validations

❖ **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les demandes d'aides financières transmises par les associations :

- Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE) pour les activités des enfants dans le cadre scolaire.
- Ré Association pour la Culture les Traditions et l'Innovation au Village (REACTIV) pour favoriser l'accès au cinéma pour les familles.
- L'association de parents d'élèves Les P'tits Loups pour organiser des manifestations pour récolter des fonds pour l'école.

- Le collège Alex Mézenc pour financer un voyage et des intervenants pour les élèves de 6^{ème} et de 3^{ème}.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié ces demandes et débattu décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 100€ (mille cent euros) à l'OCCE, de 200€ (deux cents euros) à REACTIV, de 200€ (deux cents euros) à Les P'tits Loups.

❖ **Questions diverses**

- Inauguration de la station d'épuration : elle aura lieu le samedi 24 juin à 11h00 au Bas de Combles

Séance levée à 19h50.